

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Intégrer la protection de la nature dans les plans de relance économique

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE 11e dialogue de Petersburg (Allemagne) sur le climat s'est tenu le 28 avril courant. Cette rencontre internationale organisée par visioconférence pour cause de Covid-19, et à laquelle a pris part le ministre gabonais de l'Environnement, Lee White, était coprésidée par le ministre allemand de l'Environnement, Svenja Schulze, et le président de la COP26, Alok Sharma, par ailleurs secrétaire d'Etat britannique. En présence de la chancelière allemande Angela Merkel, du Premier ministre britannique, Boris Johnson, et du secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres. Il s'agissait, pour la trentaine de représentants des groupes de négociation de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de placer le climat au cœur des plans de relance de l'économie mondiale, pour faire efficacement face à la crise sanitaire. A travers la conceptualisation de plans de relance économique intégrant les problématiques climatiques, dirigeants et experts entendent ainsi œuvrer pour une transition écologique davantage juste, verte et orientée vers les couches sociales les plus défavorisées. Aussi, le ministre gabonais en charge du Plan climat a-t-il appelé à faire de la protection de la nature le piédestal des plans de relance dans la lutte contre les pandémies et les changements climatiques. " D'ici 2030, l'Amazonie deviendra un émetteur net de carbone. En dépit de ce que les forêts du Bassin du Congo soient plus résistantes, elles sont également en déclin ", a averti le ministre Lee White. Avant de convier les gouvernants à privilégier la préservation de la nature dans leurs stratégies de développement. Non sans souligner tout l'intérêt pour l'humanité dans l'appréhension des enseignements du coronavirus.



Une vue du Bassin du Congo.

COMMUNIQUE

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargé du Dialogue social, porte à la connaissance des travailleurs, des employeurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du vendredi 1er mai 2020 marquant "La Fête du Travail" est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

LIRE L'UNION EN LIGNE

MODE D'EMPLOI

Se connecter sur le site en tapant :

www.e-kiosque-sogapresse.com

Sélectionner votre édition en cliquant sur le bouton

• **Ajouter au panier**
pour commander

Valider par le bouton **Commander** et suivre les étapes d'achat suivantes :

A VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT SUR LE SITE

• Cliquez sur le bouton **COMMANDER** et suivez les instructions jusqu'à l'étape N°4

B VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT SUR LE SITE

• Inscrivez-vous en suivant les étapes du menu,
• Vérifiez vos coordonnées puis cliquez sur **COMMANDER**

Choisissez votre mode de paiement (Airtel money, carte bancaire ou Paypal) pour effectuer votre achat

Une fois le **PAIEMENT EFFECTUÉ**, rendez-vous dans le menu **MES EDITIONS** pour retrouver votre journal

* Vous devez être inscrit pour pouvoir acheter le journal.
www.e-kiosque-sogapresse.com